

Département de la Somme

Arrondissement d'AMIENS

Communauté de Communes

Nièvre et Somme

1, allée des quarante

Parc d'Activités des Hauts du

Val de Nièvre – BP 30214

80420 FLIXECOURT

Tél. : 03 22 39 40 40

Fax : 03 22 39 40 41

OBJET:

Fixation des tarifs du centre
animation jeunesse

Date de convocation :

23 janvier 2023

Date de séance :

1^{er} février 2023

Date d'affichage :

7 février 2023

Membres en exercice : 55

Membres présents : 40

Membres votants : 40

Jours et heures d'ouverture :

du lundi au vendredi

de 8 heures à 12 heures

de 13 heures 30 à 18 heures

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-trois, le premier février, le Conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni en la Salle des fêtes – rue des quatre Lemaire – à AILLY SUR SOMME, sous la présidence de Monsieur René LOGNON.

Etaient présents :

Mmes BENEDINI, DUFRENOY, CHEVALIER, LEBRUN, DIRUY, ROUSSEL, SOUILLARD, DE ALMEIDA, MINET, LICOUR, LEMAIRE, CERNEY, ALEXANDRE,

Mrs PINCHON, LEITAO, HERBETTE, MOREL, GACQUER, DELASSUS, ALEXANDRE, DELFOSSE, MARECHAL, GAILLARD, LOGNON, DELAFOSSE, GUILLOT, MAUGER, BEC, FRANCOIS, WALIGORA, TIRMARCHE, OLIVIER, DELVILLE, HENRY, PARMENTIER, DELATTRE, GODIN, BOULARD, DUCROTOY, GROSSEL,

Etaient absents, excusés :

Mme CAPRON,

Mrs GOURGUECHON, FOURCROY, VIGNON, POISSON, LEULIER, COLOMBEL, CARPENTIER, MADANI-BUTIN, BLAIZEL, BELLAREDJ, CARLE, BOULLET, LEBLANC D, LEBLANC JM.

La séance étant ouverte,

Le Président propose d'actualiser les tarifs du Centre Animation Jeunesse (CAJ) intercommunal tels que définis dans le tableau annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- Approuve la grille tarifaire du CAJ annexée à la présente délibération
- Dit que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} Février 2023
- Autorise le Président à signer tout document relatif au bon déroulement de cette affaire

Envoyé en préfecture le 07/02/2023

Reçu en préfecture le 07/02/2023

Publié le

ID : 080-200071223-20230201-6_2023-DE



Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président.



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en février préfecture le 7 février 2023 et de sa publication le 7 février 2023.

